

Les importateurs des équipements de télécommunications auront, à partir du 29 juillet 2019, la possibilité de traiter, de façon dématérialisée, leurs demandes auprès de l'ANRT en vue de l'agrément/importation des équipements de télécommunications.

Fruit d'un partenariat et une collaboration avec PORTNET, l'ADD et l'ANP, ce processus de dématérialisation sera opéré par le biais de PORTNET, guichet national des procédures du commerce extérieur.

Ce nouveau service permet aux importateurs :

- de vérifier si un équipement est déjà agréé ou s'il est dispensé de l'agrément par les services de l'ANRT ;
- d'établir, d'envoyer et de suivre de bout en bout l'état d'avancement de leurs demandes (nouvel agrément, autorisation d'importation, dispense d'agrément).

[Lire le communiqué](#)

[Retour](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/lagence/actualites/dematerialisation-du-processus-dagrément-d-es-equipements-de-telecommunications>